

Procès-verbal du Bureau du lundi 4 janvier 2021

Présents : Jean-Louis MAITRE, Christian VUILLAUME, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Jérôme TOURNIER, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Dominique MEAN, Corinne LINDA, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Marie-Odile MAINGUET, Fabrice GRIMAUT, Marie-Paule PONTHEUX, Stéphane LAMBERGER, Bernard JOLY, Denis LEGRAND, Arnaud RICHARD.

Pierre-Alain BEAUFUMÉ, directeur général des services

Excusés : Yves MOUREY

Lieu : Visioconférence

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020

Enfance jeunesse

Restauration collective – association AGORES : adhésion 2021

Animation culturelle et services à la personne

Maison de la Haute Seille : attribution de subventions pour ses manifestations 2020

Informations diverses

Maison de services de Sellières : projet

Le Président présente ses vœux.

Meilleurs vœux pour 2021, suite aux prises de fonctions en 2020, et au travail effectué dans des conditions sanitaires difficiles. Les projets de la CCBHS sont nombreux en regardant la préparation du DOB. Le but est de faire avancer le territoire avec solidarité.

Il est proposé aux membres du bureau, d'approuver le procès-verbal du 14 décembre 2020.

Les membres du bureau communautaire **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020. Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Bureau le 29 décembre 2020.

Enfance jeunesse

1. Restauration collective - Association AGORES : adhésion 2021

L'association AGORES est une association qui a été créée pour revaloriser les métiers de la restauration collective mis à mal par l'arrivée de nombreuses sociétés de restauration privées, privilégiant la rentabilité à la qualité et qu'elle défend des valeurs fortes :

- La qualité
- Le professionnalisme

- Le sens du collectif : mutualisation du savoir faire

Au fil des années, AGORES s'est ouverte à l'ensemble des métiers de gestion de la restauration territoriale. Professionnels de terrain, les adhérents d'AGORES partagent une même ambition : traduire dans leur pratique quotidienne leur haut niveau d'exigence métier afin d'offrir aux usagers le meilleur service au meilleur coût.

L'association œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique, contribuant à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

5 engagements clés :

- Reconnaître la restauration scolaire, par la création d'une Loi Cadre, son statut de service public à part entière.
- Faire évoluer le statut des personnels favorisant un recrutement de qualité, la formation continue notamment en matière d'encadrement et de suivi ou d'éducation à l'alimentation et à la santé.
- Afficher des engagements de service partagés : seuil minimum pour une densité nutritionnelle réelle dans l'assiette, cahiers des charges précis abolissant les pratiques commerciales de coût marginal.
- Afficher une démarche forte d'éducation à l'alimentation centrée sur le goût et la santé.
- Clarifier, codifier et favoriser le dialogue entre les collectivités locales, les usagers, les contribuables et les principaux partenaires pour une concurrence loyale.

La CCBHS bénéficie :

- D'une mise en réseau entre adhérents AGORES (newsletters, maillings / réunions régionales)
- D'un accès à l'Extranet adhérents AGORES (veille métier, veille réglementaire, ressources documentaires, outils pratiques, archives...)
- D'un service professionnel (accès abonné d'une bibliothèque d'ouvrages anciens de cuisine, accès au panier restauration collective FranceAgriMer (marchés publics), accès à la réglementation Hygiène et au portail de l'offre alimentaire de la région)

Le coût annuel d'adhésion est de 100 € avec une possibilité de participer à un colloque, de connaître toutes les actualités notamment sur la loi Egalim ainsi que des outils de méthodologie et opérationnels sur l'hygiène...

Par délibération N° 2020-03, le bureau communautaire en date du 20 janvier 2020 a approuvé l'adhésion à l'association pour l'année 2020.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association AGORES pour l'année 2021.

Délibération n° 2021-01

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association AGORES pour l'année 2021 ;
- **PREND NOTE** que la CCBHS bénéficie :
 - o D'une mise en réseau entre adhérents AGORES (newsletters, maillings / réunions régionales)
 - o D'un accès à l'Extranet adhérents AGORES (veille métier, veille réglementaire, ressources documentaires, outils pratiques, archives...)
 - o D'un service professionnel (accès abonné d'une bibliothèque d'ouvrages anciens de cuisine, accès au panier restauration collective FranceAgriMer (marchés publics), accès à la réglementation Hygiène et au portail de l'offre alimentaire de la région)
- **PREND NOTE** du montant de l'adhésion de 100 € pour l'année 2021 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif du budget général 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et acte relatifs à cette adhésion.

Animation culturelle et services à la personne

2. Maison de la Haute Seille : attribution de subventions pour ses manifestations 2020

Fin 2019, les associations culturelles qui organisent un événement sur l'année 2020 ont sollicité une demande de subvention auprès de la CCBHS. Lors de la commission culture sous l'ancienne mandature du 7 janvier 2020, les élus ont émis les avis ci-dessous pour la Maison de la Haute Seille :

Manifestation	Montant subvention demandé	Montant subvention accordé par la commission
Animations en jardin devenues balades théâtralisées	2 000 €	1 200 €
50 Années de créations artistiques	700 €	400 €
L'Art en liberté - exposition	1 500 €	1 000 €

La commission animation culturelle, en date du 25 novembre 2020 dernier, a de nouveau émis un avis favorable concernant l'attribution de ces montants.

Détails des demandes de subventions :

- **Des balades théâtralisées durant la saison estivale** : cette manifestation a eu lieu tous les mercredis à 18h00 à partir de la mi-juillet et s'est construite en partenariat avec les amis de Château-Chalon (qui n'ont pas pu maintenir leur spectacle cette année). Les visiteurs, au fil de la

balade, découvraient des scénettes et terminaient cette visite insolite par un temps de dégustation. A noter qu'initialement cet événement devait être des animations en gradins (mais avec le contexte sanitaire, la proposition a dû être revue)

- **L'exposition 50 années de créations artistiques** : Exposition d'œuvres de 4 artistes disparus en lien avec le territoire. Ce sont les familles de ces derniers qui ont sélectionné et présenté des œuvres personnelles.

- **L'exposition « MurMur » - L'art en liberté** : 30 installations, une vingtaine d'artistes. La visite était gratuite puisque les œuvres étaient dans la commune de Château-Chalon.

Suite au renouvellement de l'avis favorable de la commission culture en date du 25 novembre 2020, Il vous est proposé d'octroyer trois subventions de 1 200 €, 400 € et 1 000 € à l'association Maison de la Haute Seille pour l'année 2020.

Délibération n° 2021-02

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les demandes de subvention de l'association Maison de la Haute Seille pour ses manifestations 2020 :
 - Balades théâtralisées durant la saison estivale : 1 200 €
 - Exposition 50 années de créations artistiques : 400 €
 - Exposition « MurMur » - L'art en liberté : 1 000 €
 - **Soit un total de 2 600 €**
- **DÉCIDE** de verser cette subvention sur présentation du bilan financier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2020 du budget général;
- **PREND NOTE** que ces subventions permettent d'accompagner l'association dans la poursuite de ses actions... ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations diverses

Maison de services de Sellières (MFS) : Le Président présente le projet en expliquant les fonctions et objectifs de la MFS, notamment l'aide administrative, la relation avec les partenaires du bouquet de service (assurance maladie, Poste, finances publiques, etc..).

Volonté d'un maintien d'une agence postale intercommunale sur la commune de Sellières.

Bernard JOLY explique que la commune a engendré un investissement important dans le bâtiment Pour réaliser une MFS et maintenir l'activité postale, il est nécessaire d'avoir un

partenariat (commune / CCBHS) sur la partie fonctionnement. La CCBHS porterait le coût du personnel, dans le cadre de la politique de mutualisation, ainsi que la formation nécessaire. Il faut une vraie compétence de ces personnels, dédiés à cet accueil structure. Il faudra travailler sur les modalités de ce service partagé entre la commune et la CCBHS.

Stéphane LAMBERGER indique la difficulté de fonctionnement sur la MFS de Bletterans avec un temps d'attente important au niveau du guichet (unique), tant pour les particuliers que pour les professionnels qui ont normalement un accès facilité. C'est déjà difficile pour le service postal. Qu'en est-il des autres services MFS ? En tant que maire, aucun contact avec la Poste sur ce projet. Il faut qu'ils s'en donnent les moyens s'ils veulent une MFS, labellisé. Attention donc sur Sellières !

Marie-Paule PONTHEUX se questionne sur la pérennisation des financements : combien de temps va durer le partenariat avec l'Etat ? (Pour l'agence postale intercommunale, la durée de la convention est de 9 ans, renouvelable). Quel coût résiduel pour la CCBHS ? Les salaires sont couverts par les aides financières et restera les coûts de fonctionnement, à discuter également avec la mairie.

Question sur Voiteur, pour avoir une MFS sachant qu'il y a déjà une agence postale communale ?

Corinne LINDA rappelle qu'une MFS à Voiteur aurait eu tout son sens. Jérôme TOURNIER souhaite qu'on réfléchisse au niveau inter-communal, avec l'aide de la CCBHS pour mettre en relation les différents services locaux de Domblans, Voiteur et les autres communes limitrophes. Le Président abonde dans ce sens en indiquant qu'au-delà d'une MFS (qui de toute façon sera limitée à 2 sur le territoire par décision de l'Etat), il faut analyser nos besoins en termes de projet de territoire et voir comment on met en commun nos atouts (communes et CCBHS) afin de limiter voire supprimer nos faiblesses. Une mutualisation doit être recherchée comme l'indique Jérôme TOURNIER et que valide dans l'esprit, Corinne LINDA.

Christian VUILLAUME demande si, dans un futur proche, chaque commune pourrait revendiquer auprès de la CCBHS, la même implication sur sa commune, si la Poste s'en va par exemple. Le Président rappelle qu'il n'y aura pas d'autres MFS et donc pas d'autres financements. Dans ces conditions, la CCBHS ne pourra pas participer financièrement à de multiples « maisons de services locales ». En revanche, la réflexion par bassin de vie, sur l'ensemble du territoire Bresse haute Seille, doit être menée en s'appuyant sur les bourgs centre et les bourgs relais du territoire.

Travail de l'agence d'ingénierie du Département : Le Président fait un compte rendu des questions soulevées lors de cette réunion :

Concernant le financement du SDIS, la question de l'augmentation du coût a été posée, compte tenu des gros écarts entre les territoires (du simple au double, par habitant). Le travail de la CLECT qui fixerait trop tôt les Attributions de compensation (AC) avant l'augmentation serait un problème car il ne serait pas normal que la CCBHS supporte l'augmentation alors que son rôle n'est que celui de « boîte aux lettres », même si le principe d'une harmonisation du coût sur tout le département est logique en soi.

Vélo-route voie verte : groupe de travail de l'agence d'ingénierie : Finir « le grand C » puis ensuite de nouveaux réseaux. Mais il faut d'ores et déjà réfléchir à l'entretien des voies et savoir comment on partage les frais – Participation au groupe de travail :
- Titulaire = Arnaud RICHARD - suppléant = Fabrice GRIMAUT

Quand cela se termine ? (Mathilde CYROT-LALUBIN) : Le département annonce 2022, 2023 au plus tard.

Quentin PAROISSE = Quel itinéraire au sud de Bletterans ? = Réponse de David GUYOT avec les différentes hypothèses (3 scénarios) qui seront tous étudiés. Présentation du choix cet été.

Habitat senior : groupe de travail pour réfléchir au type d'habitat intermédiaire proche de l'habitat = Le Président participera et sera accompagné le cas échéant par Arnaud GELHAYE, directeur de l'EHPAD.

SCOT enquête publique : information lancement de l'enquête publique relative à sa révision – commissaire enquêteur fera des permanences à Voiteur et Bletterans.

Organisation des services de la CCBHS : pas de réunion après 18h00, sauf en visioconférence – l'accueil de la CCBHS est ouvert de 9h00 à 16h00 (durant la période de confinement). Les accueils périscolaires restent ouverts, extrascolaires que jusqu'à 18h00.

Questions des délais pour rendre les infos sur les finances. A ce jour, on maintient le calendrier prévu. Les discussions et arbitrages se feront si possible en présentiel.

Jérôme TOURNIER rappelle que les gymnases et équipements sportifs doivent rester fermer jusqu'à nouvel ordre préfectoral.

Visite du secrétaire général vendredi 8 janvier, à Commenailles et Chapelle-Voland puis à Voiteur pour l'office de tourisme.

Site patrimonial remarquable : problème du PLUI et de la compétence de la CCBHS – revoir avec la DRAC quels sont les possibilités de nommer des élus communaux même si la compétence PLU devient intercommunale.

Tadurezo : rappeler Mme Voisin (Préfecture). Voir pour un contact « élu » au niveau de la CCBHS. Et au niveau des personnels, cela sera piloté par Anthony BOREL et l'aide du service SPANC et du Service Voirie, suivi également par Samuel POUILLOT, pour interroger les acteurs économiques et Maeva DELBOS, pour les acteurs touristiques.

Discussion sur l'avenir de la compétence « fourrière animale » : avec la possibilité de dépôt dans des lieux gérés par les associations de chasseur. Réflexion à poursuivre.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**